

Recueil des actes administratifs

■ n° 451

8 septembre 2023

Pages 11089 à 11100

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2023-320 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries.....	11091
Arrêté n° 2023-321 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux.....	11092
Arrêté n° 2023-322 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	11093
Arrêté n° 2023-324 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....	11093
Arrêté n° 2023-325 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier.....	11094
Arrêté n° 2023-326 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier ».....	11094
Arrêté n° 2023-334 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques.....	11095
Arrêté n° 2023-348 du 8 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	11096
Arrêté n° 2023-349 du 17 juillet 2023 fixant la liste des enseignants-chercheurs promus sur le contingent local au titre de l'année 2023.....	11097
Arrêté n° 2023-351 du 4 septembre 2023 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2023-345 du 24 août 2024 portant délégation de signature (Djimila Rahmani).....	11098

Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2023-350 du 31 août 2023 relatif à la nomination de l'administrateur provisoire du département Réseaux et télécommunications (Sébastien MESURE).....	11099
Arrêté n° 2023-353 du 8 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	11099

Arrêtés

Arrêté n° 2023-320 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, présidente
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences

- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury annuel qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 1,2,3 et 4, titre de maîtrise et grade de master du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Joint master programme in marine biotechnology est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Jeronimo Chirivella, maître de conférences, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Evelina Griniene, maîtresse de conférences
- > Emmanouil Malandrakis, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-321 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention mention Sciences et génie des matériaux tous parcours est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Fernando Pedrazza, professeur des universités
- > Quang-Dao Trinhf, maître de conférences
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Sébastien Touzain, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-322 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Marie Duquesne, professeuse des universités, présidente
- > Edgar-Emilio Bastidas Arteaga, professeur des universités
- > Erwan Liberge, maître de conférences
- > Ameer Hamami, maître de conférences
- > Claudine Beghein, maîtresse de conférences
- > Jean-Luc Faure, professeur agrégé
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-324 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications est composé, pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président

- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-325 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu la délibération du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 14 octobre 2019 portant création du diplôme d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier »,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » est composé, pour l'année universitaire 2023-2024, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM
- > Hugo Braconnier, réalisateur-intervenant IFFCAM

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-326 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury du Diplôme d'Université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu la délibération du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 14 octobre 2019 portant création du diplôme d'université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier »,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier » est composé, pour l'année universitaire 2023-2024, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM
- > Hugo Braconnier, réalisateur-intervenant IFFCAM

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-334 du 21 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Jeanne Soccorsi, professionnelle,
- > Solenne Gros de Beler, professionnelle,
- > Pierre Pretou, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-348 du 8 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
ALBERTINI	SABINE	CHARGÉE JUSTIFICATION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	CEBC	-
ALBERTINI	SABINE	CHARGÉE JUSTIFICATION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	LITHORAL	-
ALBERTINI	SABINE	CHARGÉE JUSTIFICATION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	MASTERS	JMPMB BIOTECHNOLOGIES MARINES
ALBERTINI	SABINE	CHARGÉE JUSTIFICATION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	NUDD	-
GENOT	PASCAL	DIRECTEUR	DEVU	CRB04	TRANSVERSAL	CVEC APP VIE ETUDIANTE
PAUTROT	GÉRALDINE	RESPONSABLE	SEVE	CRB04	TRANSVERSAL	CVEC APP VIE ETUDIANTE
PROTON	AURÉLIE	DOCTEUR	SDSU	CRB04	TRANSVERSAL	CVEP APP SDSU
TEIXEIRA	MARIE-GRACE	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ADJOINTE	LUDI	CRB10	TIGA LRTZC	-
ZECCHINI	SOPHIE	DGSa	DGS	CRB04	TRANSVERSAL	CVEP APP VP PDD SEDD

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
HUE	LAURENT	RESPONSABLE	SEVE	CRB04	TRANSVERSAL	CVEC APP VIE ETUDIANTE	2021-51	15/01/2021
HUE	LAURENT	RESPONSABLE	SEVE	CRB04	VIE ETUDIANTE	-	2021-51	15/01/2021
HUE	LAURENT	RESPONSABLE	SEVE	CRB04	DEVU	-	2022-749	01/01/2023

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 septembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-349 du 17 juillet 2023 fixant la liste des enseignants-chercheurs promus sur le contingent local au titre de l'année 2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-2 ;
 Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu les statuts de La Rochelle Université ;
 Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 40 et 56 ;
 Vu le décret n°2005-1090 du 1 septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
 Arrêté du 13 février 2023 fixant pour les années 2023, 2024 et 2025 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 Vu la délibération n° 2015-01-27-02 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs relative à la procédure interne d'avancement des enseignants-chercheurs ;
 Vu la note n° DGRH-D2023-003463 du 10 avril 2023 fixant le contingent annuel local au titre de l'année 2023 ;
 Vu les propositions d'avancement de grade relatives aux professeurs des universités (PR) et aux maîtres de conférences (MCF) établies par le Conseil académique en formation restreinte dans sa séance du 5 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des professeurs des universités et des maîtres de conférences promus sur le contingent local au titre de l'année 2023 est fixée comme suit :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Ancien grade	Grade obtenu à compter du 01/09/2023
Mme	ANDRES	Emmanuelle	MCF CN	MCF HC
Mme	BESOMBES	Colette	MCF CN	MCF HC
M	LUX	Jérôme	MCF CN	MCF HC
M	BERTRAND	Frédéric	MCF HC	MCF échelon exceptionnel HC
M	LEVEQUE	François	MCF HC	MCF échelon exceptionnel HC
Mme	TRANOY	Laurence	MCF HC	MCF échelon exceptionnel HC
M	MANSON	Stéphane	PR 2CL	PR 1CL
M	PRETOU	Pierre	PR 2CL	PR 1CL
M	WATERMANN	David	PR 1CL	PR EX 1
Mme	DUPUY	Christine	PR EX 1	PR EX 2

Article 2

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 juillet 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-351 du 4 septembre 2023 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2023-345 du 24 août 2023 portant délégation de signature (Djimila Rahmani)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et suivants et R. 719-90,
Vu les statuts de La Rochelle Université en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent en vigueur au 1^{er} septembre 2023,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium en vigueur au 1^{er} septembre 2023,
Vu la délibération n° 2023-07-10-3-1 du 10 juillet 2023 portant révision des statuts de La Rochelle Université et de son règlement électoral,
Vu l'arrêté n° 2021-559 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à Madame Djimila Rahmani,
Vu l'arrêté n° 2023-345 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Madame Djimila Rahmani,

ARRÊTE

Article 1

À l'article 1 de l'arrêté n° 2023-345 du 24 août 2023 portant délégation de signature à Madame Djimila Rahmani, le nom de « *Monsieur Olivier De Viron* » est remplacé par « *Madame Djimila Rahmani* ».

Article 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° 2023-345 précitées restent inchangées.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 septembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2023-350 du 31 août 2023 relatif à la nomination de l'administrateur provisoire du département Réseaux et télécommunications (Sébastien MESURE)

LA DIRECTRICE DE L'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les statuts de l'IUT de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Sébastien MESURE est nommé administrateur provisoire du département Réseaux et télécommunications de l'IUT de La Rochelle. Il remplira l'ensemble des fonctions et missions de chef de département.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et prendra fin le 31 août 2024.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 31 août 2023.

La directrice de l'IUT
Béatrice Chéry

Arrêté n° 2023-353 du 8 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-80,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-52 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, est ajoutée la ligne suivante :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
MESURE	SÉBASTIEN	ADMINISTRATEUR PROVISOIRE- CHEF DEPARTEMENT RetT	IUT	CRB09	R et T	R et T

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 septembre 2023.

La directrice de l'IUT
Béatrice Chéry

